

**Monsieur le Préfet de la Drôme  
Préfecture de la Drôme  
4 Boulevard Vauban  
26 000 VALENCE**

Montbrun les Bains,  
le 26 octobre 2018

Objet : **Légalité de la vente des thermes**

Monsieur le Préfet,

Nous vous alertons sur **la légalité de la vente annoncée des thermes** de Montbrun les Bains.

Ce bien appartient au domaine public **de la commune**. Il est à ce titre inaliénable. La seule condition pour le vendre est de **constater qu'il n'est plus utilisé** (désaffectation sous un délai de 3 à 6 ans).

**Il est connu de tous (et notamment de vos services) que l'activité thermique va continuer** après la période de fermeture hivernale habituelle et continuera dans les années futures. Le constat de désaffectation est donc impossible.

Quels sont les risques encourus par les élus, qui par leur vote, voteraient à tort la désaffectation matérielle de ce bien, en connaissance de cette impossibilité, afin de le céder au groupe Valvital?

Dans ce cadre, comment **vos services (contrôle de légalité) peuvent-ils valider une délibération mensongère qui acterait de la désaffectation ?**

En tant que citoyens, respectueux des lois de la République, nous réclamons l'application du droit.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos respectueuses salutations.

**Les montbrunois signataires :**

Nom	Prénom	Adresse	Signature